

# République Française

## DEPARTEMENT DES ARDENNES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le six décembre deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

**Nombre de Membres 41, en fonction 40, qui ont délibéré : 32.**

**Étaient présents :** M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, M. Michel BELDJOURDI, Mme Noémie MAYET, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Brigitte KLEIN, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIUES DA SILVA, M. Olivier BARBIER, Monsieur Bernard WATLET.

**Absents :** Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Cindy DAVESNE, M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Michael LEFEVRE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA.

**Absent excusé sans pouvoir :** M. Bertrand CHEMIN.

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme Anne MANDRA ayant donné pouvoir à M. Jacques BARILLY, Mme Martine GOFFINET ayant donné pouvoir à Madame Martine THIERNESSE.

**Secrétaire élu :** M. Michel GAUTRON.

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers et fait lecture du procès-verbal de la séance du 26 Octobre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

#### **DELIBERATION N°1 : OUVERTURES DOMINICALES 2019 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir adopter le calendrier des ouvertures dominicales 2019 dans le cadre des dispositions de la loi Macron comme suit :

Janvier	Avril	Juin	Septembre	Novembre	Décembre
Le 13	Le 28	Le 23 Et le 30	Les 1 <sup>er</sup> et 8	Le 24	Les 1 <sup>er</sup> , 8, 15, 22 et 29

Adopté par trente et une voix pour et un vote contre.

## **DELIBERATION N°2 : CONVENTION DE PARTENARIAT BAZEILLES - LE SOUVENIR FRANCAIS :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MALLY qui présente les dispositions de la convention de partenariat établie par les élus. Cette convention prévoit que la commune de Bazeilles assure la maîtrise d'ouvrage relative à la construction de l'Historial mais que la gestion du bâtiment sera transférée après réception définitive du bâtiment au Souvenir Français. De plus, la convention prévoit les modalités de l'équipement : les subventions, le mécénat et l'autofinancement sans recours à l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°3 : PLAN DE FINANCEMENT DE L'HISTORIAL :**

Dans le cadre de la réalisation de l'Historial de BAZEILLES, Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux suivant :

- **MONTANT DES DEPENSES : 3.005.076,40 € HT** dont :
  - Etudes : 35.000,00 €,
  - Frais d'insertions : 15.000,00 €,
  - Travaux : 2.955.076,40 €.
  
- **MONTANT DES RECETTES : 3.005.076,40 € HT** dont :
  - DETR : 451.523,00 €
  - Région : 300.000,00 €
  - FEADER : 35.000,00 €
  - Souvenir Français : 50.000,00 €,
  - Mécénat : 1.250.000,00 €
  - Autofinancement : 918.553,40 €

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°4 : CONVENTION DE TRANSFERT ABRIS VOYAGEURS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BAZEILLES :**

Les services d'Ardenne Métropole ont transmis à la commune une convention de transfert des abris bus à la commune concernant Bazeilles et Rubécourt et Lamécourt (La commune de Villers-Cernay n'est pas concernée). Il est précisé dans la convention que le transfert des abris voyageurs est effectué à titre gratuit et en l'état et que l'entretien appartiendra désormais à Ardenne Métropole.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°5 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TELECOMMUNICATIONS :**

Monsieur le Maire propose, en application des dispositions du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public par les opérateurs de communications électroniques, d'adopter la facturation pour les opérateurs de téléphonie sur les communes de Bazeilles, Rubécourt et Lamécourt et Villers-Cernay pour un montant global de 1.338,33 €. (VILLERS-CERNAY : 52.07 €, RUBECOURT ET LAMECOURT : 75.88 € et BAZEILLES : 1.210,38 €).

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°6 : INDEMNITE AU COMPTABLE :**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 et du décret du 19 novembre 1982, l'arrêté du 16 décembre 1983 précise les modalités de versement de l'indemnité de conseil versée aux comptables du Trésor.

Suite au départ en retraite de Monsieur CARREL, et de l'arrivée de Monsieur HUREAU au 1<sup>er</sup> juillet 2018, le Conseil Municipal adopte le versement de l'indemnité de conseil au trésorier à 100% pour 2018 et jusqu'à la fin du mandat.

Adopté par vingt-six voix pour et six contre.

## **DELIBERATION N°7 : VOTE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT :**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2019, l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites lors de l'exercice N-1 déduction faite du remboursement du capital de la dette. Le Maire demande au Conseil municipal d'accorder le vote du quart des crédits d'investissement et de l'autoriser à mandater les dépenses éventuelles dans l'attente du vote du budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°8 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2019 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subvention pour 2019 comme suit :

☛ CONSTRUCTION DE L'HISTORIAL :
---------------------------------

- Travaux : 3.005.076,40 € dont 2.357.510,00 € de travaux et 397.566,40 € de Maitrise d'œuvre et frais divers,
- Financements publics sollicités :
  - DETR (30%) soit 451.523,00 €,
  - Région (20%) soit 301.015,00 €.
- Mécénat : 1.250.000,00 €

- Divers participations (Souvenir Français, Ardenne métropole) : 83.984,60 €,
- Fonds propres : 918.553,40 €.

☛ TRAVAUX DU TERRAIN D'HONNEUR AU STADE JEAN-CLAUDE BERNARD :

- Travaux : 174.340,00 €,
- Financements publics sollicités :
  - DETR (30%) soit 52.302,00 €,
  - Région Grand Est (20%) soit 34.868,00 €
  - District des Ardennes (20%) soit 34.868,00 €
- Fonds propres : 52.302,00 €.

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°9 : PRESTATION DENEIGEMENT MUSQUAR :**

Comme les années précédentes, le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le recours à Monsieur MUSQUAR pour le déneigement de la voirie communale. Le Conseil municipal approuve le tarif horaire qui évolue de 75 Euros à 80 Euros.

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°10 : PRESTATION SOCIALE 2018 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'attribution des bons de Noël aux enfants des agents de la collectivité jusqu'à l'âge de 16 ans d'une valeur de 80 Euros, comme en 2017. Cela représente un coût de 1.520,00 €.

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°11 : TARIFS PERISCOLAIRES 2019 (Garderie) :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur GUENIOT, adjoint chargé des affaires scolaire et périscolaires qui indique que pour pouvoir prétendre au versement d'une subvention de la CAF des Ardennes pour le service de la garderie, il est nécessaire de voter un tarif modulé.

Il est proposé de prévoir les tarifs comme suit :

- Famille avec un QF inférieur à 630 : 0,75 € de l'heure,
- Famille avec un QF supérieur à 630 : 1,55 € de l'heure.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°12 : CONTRAT CNP 2019 :**

Le contrat d'assurance statutaire du personnel arrivant à échéance, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver sa reconduction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, pour l'ensemble du personnel : titulaires et contractuels.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°13 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE A VILLERS-CERNAY :**

Le Maire indique que dans le cadre des travaux de VILLERS-CERNAY, l'extension des réseaux a été réalisée par la FDEA, Chemin de la Foulerie, pour un montant de 632,00 €. Le Conseil municipal approuve le règlement de cette somme de 632,00 € à la FDEA. Les crédits sont inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°14 : AVANCE SUR LA SUBVENTION 2019 A L'USB :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BARILLY qui informe le Conseil municipal de la demande de versement d'une avance de la subvention 2019 par les dirigeants de l'USB. Compte tenu de la relégation en division inférieure, la perte financière est de 9.000,00 €. Après en avoir débattu, le Conseil municipal accepte le versement de l'avance de subvention de 2.000,00 € par trente et une voix pour et une abstention.

### **DELIBERATION N°15 : PARTICIPATION FINANCIERE AUX COLLEGES DE DOUZY ET CARIGNAN :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu par la Mairie relatif à la participation de la commune aux voyages scolaires des jeunes scolarisés au Collège de Douzy. Il précise que la participation de 50 Euros par élève sera versée directement aux familles.

Concernant le Collège de Carignan, une participation de 8 Euros est prévue pour un jeune de la commune scolarisé dans cet établissement.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°16 : VERSEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES AUX AGENTS DU SERVICE PERISCOLAIRE :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la bonne fréquentation du service périscolaire (Cantine et garderie du matin et du soir). Il est donc nécessaire de prévoir le versement des heures supplémentaires et complémentaires aux agents qui assurent l'encadrement de ce service.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°17 : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS AU SERVICE TECHNIQUE ET PERISCOLAIRE :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer des emplois non permanents pour faire face aux besoins de la collectivité au service périscolaire et technique.

Les emplois du service périscolaire concernent 2 agents affectés au service périscolaire qui participent à l'encadrement de la cantine et de la garderie du matin et du soir : un pour 8h et un second pour 35h.

Les emplois du service technique concernent 2 agents techniques recrutés à temps complet au cours de l'année en fonction des besoins occasionnels, en particulier pour l'entretien des espaces verts et le fleurissement.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°18 : POSTES D'AGENTS ALSH 2019:**

En vue de l'organisation des centres de loisirs sur l'année 2019, il vous est proposé d'approuver le recours à des contrats pour 12 animateurs au grade d'adjoint d'animation à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

### **Informations diverses :**

- Concert de Noël,
- Label commune sportive,
- Remise du Label Villes et Villages fleuris (3 fleurs),
- Travaux de voirie à Rubécourt et Lamécourt et problème de l'assainissement,
- Attribution d'une subvention de 1.500,00 € à la BCD de l'école de Bazeilles,
- Signature du nouveau PEDT le Vendredi 14 décembre 2018 à 17 h à l'Inspection académique pour bénéficier des subventions de la CAF des Ardennes,
- Remise des colis aux anciens le Samedi 15 décembre 2018 de 9h à 12h à la salle Infanterie de Marine,
- Organisation des passages de grades par le Judo Club les 24 et 25 novembre 2018,
- Messe d'inauguration du nouvel orgue le Dimanche 13 Janvier 2019, Concert le Dimanche 27 Janvier 2019,
- Projet d'organisation par la commission Environnement d'une animation au moment des fêtes de Noël à Bazeilles.

**La séance est levée à vingt-et-une heures quarante.**

**Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.**

**Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.**